

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le Lundi 29 juin 2015 à 20h.00 sous la présidence du Maire de la commune Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Sylvain SAKALOWSKI (à 20h.45), Adrien PARMENTIER (à 20h.35), Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Aurélie HUET, Magalie BANSE, Amélie LEQUET, Jean-Marie BACQUET (procurations données respectivement à Didier JACQUEMIN, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Michel SCARCIA, Laure BOUBET, Claudine CASIEZ)

Après avoir adopté le compte rendu de la séance du 18 mai 2015, le Conseil Municipal accepte que soient inscrites à l'ordre du jour deux questions complémentaires (demande de subvention pour l'aménagement du terrain de football, adoption de l'agenda d'accessibilité).

Yannick HERBET précise que la collecte organisée au bénéfice de la famille DURONDEAU et de la fille d'Aurélie CHATELAIN prendra fin cette semaine.

1) Répartition du FPIC entre la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et les communes membres

L'article 144 de la loi de Finances 2012 a créé le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme étant "riches" pour la reverser à des collectivités moins favorisées (la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis fait partie de cette dernière catégorie).

Une fois ce reversement calculé, celui-ci est réparti entre la Communauté de Communes et ses communes membres ; une répartition "de droit commun" est prévue sur la base du potentiel fiscal mais la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a opté pour une répartition dérogatoire dite "libre" à savoir les premières années 75 % pour la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et 25 % pour les communes et en 2015 un gel de la partie revenant aux communes à hauteur de 325 137 € (10 716 € pour la commune de Beauvois en Cambrésis).

Cette répartition dérogatoire nécessite en premier lieu un vote des 2/3 des membres du Conseil Communautaire puis des délibérations concordantes de l'ensemble des Conseils Municipaux avant le 30 juin.

La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a été amenée à prendre cette décision afin d'équilibrer un budget fortement impacté par la décision gouvernementale de diminuer de 11 milliards d'Euros en 3 ans les dotations accordées aux collectivités locales ; les baisses subies en la matière par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis vont atteindre 779 000 € en 2015, 1 589 000 € en 2016 et 2 372 000 € en 2017.

Une augmentation de la fiscalité ainsi qu'un plan d'économie ont également été décrétés afin de faire face à des dépenses fixes et incompressibles :

- Reversement de dotations aux communes (442 832,96 € pour Beauvois en Cambrésis)
- Traitement des déchets ménagers (la TEOM ne couvre pas l'intégralité du coût du service)
- Aide aux entreprises et au "petit commerce"
- Eclairage public (1 million €/an)
- La petite enfance (halte-garderie Ribambelle, RAM du Centre Social l'Escale notamment)
- Actions culturelles en milieu scolaire
- Entrées et transports aux piscines
- Gestion du crématorium
- Interventions des brigades communautaires (brigade verte, du patrimoine, sentiers de randonnée)
- Financement de diverses structures ou syndicats (Maison de l'Emploi, PLIE, Pays du Cambrésis, SMABE, ...)

Le budget 2015 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a été voté en se basant sur cette répartition du FPIC, une remise en cause de celle-ci obligerait la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis à reconsidérer ses nombreuses interventions dans les communes et/ou à se retirer de compétences facultatives, ce qui aurait pour effet, d'une part de bouleverser le fonctionnement des communes, d'autre part de faire baisser le coefficient d'intégration fiscal et les dotations versées par l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du gel de la part du FPIC reversée aux communes membres de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

2) Indemnité de conseil à Mme Françoise VANTOUROUX

Mr le Maire précise que Mme VANTOUROUX vient de faire valoir ses droits à la retraite et a quitté son poste de comptable du Trésor de Caudry, où elle a été remplacée par Mme Sandrine BASQUIN.

Elle sollicite le versement de l'indemnité de conseil pour les 156 premiers jours de l'année 2015, d'un montant net de 246,15 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution de cette indemnité.

L'assemblée accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité.

3) Subvention 2015 au CCAS

Mr le Maire rappelle que la subvention communale constitue la principale source de recettes du CCAS ; il conviendrait donc de fixer dès à présent le montant de l'aide financière accordée cette année.

Une proposition à hauteur de 3 000 € est présentée au Conseil Municipal (3 500 € ont été attribués en 2014) ; elle est adoptée à l'unanimité.

4) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables de la Régie Electrique

Mr le Maire a été saisi par la Trésorerie de Caudry d'une demande d'admission en non valeur de la somme de 1 537,47 € correspondant à des factures de la Régie Electrique des années 2011, 2012 et 2013 émises à l'encontre de Mr David DUCROCQ désormais domicilié à Bruay sur Escaut.

Toutes les démarches engagées par le Trésor Public pour recouvrer cette somme se sont avérées vaines.

Yannick HERBET ajoute que les deux admissions en non valeur rejetées par le Conseil Municipal le 18 mai dernier ont fait l'objet d'un courrier explicatif à Mme VANTOUROUX.

Malgré les habituelles réticences, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur cette dette de 1 537,47 €.

5) Nouvelles modalités de détermination de la Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCFE)

Mr le Maire informe l'assemblée que la loi de Finances rectificative 2014 a modifié les modalités de détermination des tarifs de la TCFE, à savoir :

-Les tarifs sont désormais indexés automatiquement par rapport à l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

-Le coefficient multiplicateur unique n'est plus indexé mais doit être choisi parmi la liste suivante : 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50 pour la taxe communale (le coefficient actuel atteint 8,44).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces nouvelles règles dont l'application est prévue le 1er janvier 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce nouveau mode de calcul et fixe à 8,50 le coefficient multiplicateur.

6) Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Le taux plafond à appliquer désormais s'élève à 0,35 €/mètre linéaire, avec une revalorisation annuelle basée sur l'évolution de l'index ingénierie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce nouveau régime.

7) Budget Primitif 2015 des deux budgets annexes

Mr le Maire rappelle que ces budgets n'ont pas pu être votés en même temps que le budget primitif faute d'avoir obtenu de la Trésorerie de Caudry les informations nécessaires.

Celle-ci ont été fournies par Mme BASQUIN et ont permis l'élaboration des propositions suivantes :

LOTISSEMENT Bernadette-Thérèse

Fonctionnement 466 662,26 €

Dépenses

Emprunt (intérêts)	24 821,33 €
Virement à la Section d'Investissement	134 755,06 €
Variation de stocks	307 085,87 €

Recettes

Excédent 2014 reporté	10 413,85 €
Participation communale	45 077,94 €
Variation de stocks	411 170,47 €

Investissement 441 840,93 €

Dépenses

Déficit 2014 reporté	10 413,85 €
Emprunt (capital)	20 256,61 €
Variation de stocks	411 170,47 €

Recettes

Virement de la section de Fonctionnement	134 755,06 €
Variation de stocks	307 085,87 €

LOTISSEMENT Villa Family

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	111 950,52 €	
Déficit 2014 reporté	15 000,00 €	
Emprunt (intérêts)	4 645,23 €	
Travaux	35 000,00 €	
Variation de stocks	42 857,35 €	
Opération d'ordre	4 645,23 €	
Virement à la Section d'Investissement	9 802,11 €	
<u>Recettes</u>	137 231,30 €	
Vente de terrains	30 000,00 €	
Opération d'ordre	4 645,23 €	
Variation de stocks	102 586,07 €	

Investissement

<u>Dépenses</u>	107 347,68 €	
Emprunt (capital)	4 761,61 €	
Variation de stocks	102 586,07 €	
<u>Recettes</u>		
Excédent 2013 reporté	54 687,62 €	
Variation de stocks	42 857,95 €	
Virement de la Section de Fonctionnement	9 802,11 €	

Des précisions complémentaires sont ensuite apportées par Didier LECLERCQ, Directeur Général des Services de la Mairie, avant que le Conseil Municipal adopte ces deux budgets annexes à l'unanimité.

8) Demande de subvention pour l'aménagement du terrain de football

Mr le Maire précise que dans le cadre de l'opération "Horizon Bleu 2016" initié à l'occasion du prochain Championnat d'Europe des Nations, la Fédération Française de Football apporte son soutien financier (50 % maximum) pour l'aménagement des terrains de football, notamment en terme de sécurité et de conformité.

Le terrain de football utilisé par l'U.S. Beauvois étant municipal, le maître d'ouvrage de ces travaux est la commune de Beauvois en Cambrésis à qui il appartient de déposer une demande de subvention.

Les travaux envisagés, qui portent sur le remplacement des buts et l'installation de nouveaux filets pare-ballons, ont été estimés à 5 566,37 €HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter cette aide financière.

9) Adoption de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) des Etablissements recevant du public

La mise en accessibilité des ERP au 1er janvier 2015 est une obligation réglementaire qui s'impose aux communes ; cependant, les collectivités qui ne sont pas en règle peuvent obtenir un délai supplémentaire en déposant un Agenda d'accessibilité programmée à remettre pour le 27 septembre 2015.

Cet Ad'ap consiste à planifier les travaux de mise en accessibilité sur 3, 6 ou 9 ans selon la catégorie et le nombre d'équipements concernés.

Compte tenu de ces critères et après étude de chaque bâtiment réalisée en concertation avec la DDTM du Nord, ledit agenda s'étalera sur 6 ans et concernera par ordre de priorité, les établissements suivants :

- Foyer Rural Marcel Devaux
- Ecole Maurice CAREME
- Cantine de l'Ecole Primaire
- Cantine de l'Ecole Maternelle
- Salle de Sports
- Mairie
- Centre culturel Bernard LOTTIN
- Ancienne Mairie
- Eglise

Il revient au Conseil Municipal d'adopter cet échéancier.

Yvon CIMBE délivre quelques informations complémentaires sur la nature des travaux qui ont déjà été réalisés par le personnel communal et ceux qui restent à réaliser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet agenda.

10) Informations diverses

- Anthony LE GUILCHER, animateur de rue intervenant auprès des jeunes, souhaiterait l'installation d'un panneau de basket sur la dalle de ciment existant le long du bâtiment occupé par CHALLENGE.

Ce site pose problème dans la mesure où la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis envisage de sécuriser et neutraliser ce secteur en installant des grilles, panneaux et portes.

L'utilisation du plateau sportif, sous réserve d'en fixer les conditions, paraît préférable.

- Le tir du feu d'artifice, organisé avec Fontaine au Pire, se déroulera le 14 juillet au terrain de football seul site convenant à ce genre de manifestation.
En 2016 ce sera au tour de Fontaine au Pire d'accueillir cette festivité.

-Défilé de Ste Anne

Yannick HERBET insiste sur l'importance de la participation des associations locales ; celles-ci ne devraient pas oublier les subventions de fonctionnement accordées par la commune, Claudine CASIEZ approuve cette position.

-Mr le Maire annonce une réunion publique en septembre consacrée à la sécurité routière, à la vitesse excessive de certains automobilistes et aux problèmes de stationnement.

-Yannick HERBET rencontre prochainement Guy BRICOUT et Serge SIMEON au sujet du site LESTRA dont le devenir devra être déterminé avant la fin 2015.

-Le bilan financier de la classe de neige 2015 est présenté ; le coût résiduel à la charge de la commune s'élève à 860,14 €/enfant contre 931,70 € en 2014.

Cette baisse est due essentiellement à la répartition des frais de transport avec BEVILLERS.

Claudine CASIEZ souhaiterait que ces chiffres soient communiqués à la population afin de souligner les efforts financiers réalisés par la commune en faveur des enfants de la commune.

-Le Conseil de l'école Maurice CAREME du 30 juin 2015 devrait permettre d'en savoir davantage sur le projet de classe de découverte.

-Le 1er juillet, une réunion regroupant municipalité, personnel enseignant, Centre Social l'Escale, intervenants et parents d'élèves est organisée en Mairie afin d'établir le bilan des TAP de l'année écoulée et préparer la prochaine session.

-L'aménagement du nouveau parking de l'école Maurice CAREME sera achevé à la rentrée de septembre prochain.

-Une intrusion dans les locaux de la Mairie s'est déroulée dans la nuit du 27 au 28 juin ; il s'agissait d'une tentative de vol d'argent qui visait le bureau occupé par la SEM Beauvois-Distrelec.

Le volet et la fenêtre ont été endommagés, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie et une déclaration de sinistre auprès de l'assurance.

-Yannick HERBET rend compte de la réunion organisée en Sous-Préfecture dans le cadre du réseau d'alerte sur les finances communales.

La situation tend à s'améliorer puisque la commune est passée de l'indice 1,9 à l'indice 10,91 ; Mme BASQUIN a confirmé cet embellissement et le Sous-Préfet a fait part de sa satisfaction devant la baisse des dépenses.

L'objectif de Yannick HERBET est de sortir du réseau d'alerte avant la fin du mandat : la poursuite du désendèlement , engagé cette année, est essentielle à la réussite de ce projet.

11) Questions diverses

-Fabrice DEPREUX signale le souhait du Président de l'U.S.Beauvois de bénéficier d'une liaison internet au terrain de football.

Géry HERMANT précise que l'installation d'une ligne risque d'être onéreuse ; l'utilisation d'une tablette connectée lui paraît être judicieuse.

-Gilberte BOITTIAUX sollicite le remplacement du percolateur du Foyer Rural.

-L'attention de Laurye LALLEMANT a été appelée sur l'état dans lequel se trouvent les locaux accueillant la garderie de l'école maternelle.

Yvon CIMBE assure que des travaux d'aménagement et de rénovation sont prévus début 2016 (février mars).

-Fabrice DEPREUX interroge le Maire sur la suite réservée à la demande du Président de l'U.S.Beauvois d'attribuer le nom de sa fille décédée au terrain de football ; une réponse sera apportée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.30.

